

8^e MASTERS DE MAROMME

13-14 MAI 2017



www.mdmsabadminton.com

SERIES

SIMPLE
N2 / N3 / R4-R5 / R6-D7 / D8-D9
DOUBLE / MIXTE
N2-N3 / R4-R5 / R6-D7 / D8-D9

CATEGORIES

Ouvert aux joueurs
minimes à vétérans
Catégorie unique : Senior

TERRAINS

3 gymnases adjacents
17 terrains

Stade Paul Vauquelin, rue Ernest Danet, 76150 MAROMME



- Art. 1** Le tournoi est en cours d'autorisation.
- Art. 2** Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD et du règlement ci-après.
- Art. 3** Tout participation doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence 2016/2017 à l'inscription.
- Art. 4** Le tournoi est ouvert aux joueurs(ses) seniors, juniors, cadets, minimes et vétérans.
- Art. 5** Chaque participant doit connaître les sanctions encourues par un joueur déclaré « FORFAIT » après la date du tirage au sort. Il devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, au plus tard 48 heures après la date du tournoi, les pièces justificatives à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue de Normandie de badminton.
- Art. 6** Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- Art. 7** Les décisions prises par les juges-arbitres sont sans appel.
- Art. 8** Les juges-arbitres sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.
- Art. 9** Les organisateurs se réservent le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
- Art. 10** Les organisateurs se réservent le droit de regrouper les tableaux de deux catégories différentes en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs catégories.
- Art. 11** Le comité d'organisation pourra accepter, en cas de remplacement, une participation à trois tableaux et ce pour le bon déroulement du tournoi.
- Art. 12** Les matchs peuvent être appelés une heure avant l'horaire prévu.
- Art. 13** Les tableaux affichés sont donnés à titre d'information et pourront être modifiés avant le début des matchs. Les horaires des matchs sont donc donnés uniquement à titre indicatif.
- Art. 14** Tout joueur doit être présent dans la salle une heure avant l'heure annoncée de son match.
- Art. 15** Tout joueur peut s'inscrire dans deux tableaux maximum, dans la catégorie correspondant à son classement. Aucun surclassement n'est autorisé, excepté en double si le / la partenaire possède le classement requis (ex : une paire R4-N3 pourra s'inscrire en double N2-N3, mais pas une paire R4-R4).
- Art. 16** Les filles classées N2 à R5 sont autorisées à s'inscrire dans 3 tableaux N2, N3 ou R4-R5.
- Art. 17** Le tournoi est joué avec des volants plumes pour toutes les catégories et sont à la charge des joueurs. En cas de litige entre deux joueurs, le volant officiel le « Yonex AS30 » mis en vente dans la salle.
- Art. 18** Tout participant devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée dans la salle chaque jour de la compétition.
- Art. 19** Les joueurs disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (tirage au sort et test des volants compris).
- Art. 20** Tout joueur doit se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi qu'avec les accessoires nécessaires à son match. Aucun des joueurs ne sera autorisé à quitter le terrain.
- Art. 21** Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs disputant leur match, leurs entraîneurs ou coachs, les membres du comité d'organisation, le juge-arbitre et les arbitres.
- Art. 22** Passé un délai de 5 minutes, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré « FORFAIT ».
- Art. 23** Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes.
- Art. 24** Les matchs seront auto-arbitrés jusqu'aux finales. Cependant, en cas de litige, tout joueur pourra faire appel au juge-arbitre, à tout moment du tournoi, qui désignera, si possible, un arbitre.
- Art. 25** Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain autre que l'infrastructure sera compté faute sauf au service où le joueur pourra resservir une seconde fois.
- Art. 26** Tout joueur en arrêt de travail pour des raisons médicales ne pourra participer au tournoi pendant la durée de son arrêt.
- Art. 27** Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopants pour le sport devra l'indiquer au juge-arbitre avant son 1^{er} match du tournoi.
- Art. 28** L'utilisation de substances et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibé. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton).
- Art. 29** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte, accident ou autre.
- Art. 30** Toute inscription au tournoi implique l'adoption du présent règlement.



Téléphone : _____

06-82-38-16-29

TOTAL

--

8^e MASTERS DE MARONNE

13-14 MAI 2017



ACCUEIL

Le tournoi se déroulera sur 17 terrains situés dans 3 salles se trouvant dans le même complexe sportif.

L'accueil des joueurs se fera à partir de 8h00 le samedi matin en fonction du nombre d'inscrits.

TABLEAUX ET SERIES

Le tournoi est autorisé par la FFBaD, il est ouvert aux joueurs et joueuses de benjamins à vétérans.

Un joueur ne peut s'inscrire que dans 2 tableaux maximum, sauf pour les filles classées N2 à R5.

Les simples se joueront en poules et les doubles en poules ou élimination directe selon le nombre d'inscrits.

Tous les simples débiteront le samedi matin, les doubles mixtes le samedi après-midi et les doubles hommes et dames le dimanche matin.

REGLEMENT

Le règlement de la compétition est joint en feuille annexe et sera affiché sur les lieux de jeu.

En cas de litige, le juge arbitre, Dominique Carpentier y fera référence.

RECOMPENSES

Les vainqueurs et finalistes seront récompensés par des bons d'achat ou des espèces.

BUVETTE

Restauration chaude et froide toute la durée du tournoi.

Prix modérés !

VOLANTS

Les volants sont à la charge des joueurs.

Le volant officiel est le Yonex AS 30 (en vente sur le lieu de jeu).

NOTRE ENGAGEMENT

Le MDMSA Badminton soutient Solibad et ses valeurs.

1 euro par inscription sera reversé à l'association pour l'aider à financer ses actions.



STAND

Un stand de textiles, chaussures, raquettes, petit matériel et recordage sera présent tout le week-end sur le tournoi.

INSCRIPTIONS

1 tableau : 14 euros / 2 tableaux : 19 euros
Toute inscription ne sera prise en compte qu'accompagnée de son règlement et ne sera pas remboursée après le tirage au sort. Aucune inscription ne sera prise par téléphone ou par mail.

Chèque libellé à l'ordre de MDMSA Badminton.

Clôture des inscriptions : 3 mai 2017

Tirage au sort : 5 mai 2017

Envoi des inscriptions : Emmanuelle LEBLIC, 5 rue de la République, 76140 PETIT-QUEVILLY